
LANCEMENT DE LA NEGOCIATION AGIRC-ARRCO

Chères et chers camarades,

Objet

La première séance paritaire de la négociation AGIRC-ARRCO, organisée par le MEDEF, s'est tenue le 21 juin dernier par visioconférence.

Pourquoi

Le patronat entend profiter des pertes de recettes exceptionnelles engendrées par la crise COVID 19 et le recours massif à l'activité partielle pour prétexter un déficit incontrôlable et attaquer le niveau des pensions.

Principaux points

La délégation Force-Ouvrière, composée de Michel Beaugas, Phillipe Pihet, Jean-Yves Sabot et Lola Boucard, a fait entendre son opposition totale à une baisse du niveau de vie des retraités, qui, contrairement à ce qu'a soutenu le MEDEF, ont également été sévèrement touchés par la crise.

FO a rappelé que la fédération AGIRC-ARRCO avait fait preuve d'une très bonne gestion de ses réserves malgré une crise économique sans précédent, continuant donc à verser les pensions sans interruption, et cela sans avoir besoin d'emprunter. La solidité financière du régime ne peut donc pas être mise en cause. Pour rappel, après le retour à une situation excédentaire du régime en 2019, l'**AGIRC-ARRCO** enregistre un résultat global de ses comptes en **déficit de -4,8 milliards d'euros** pour l'année 2020. Dans un communiqué de presse du 16 avril 2021, la caisse de retraite complémentaire se félicite des mesures de pilotage des partenaires sociaux, qui ont conduit le régime à une situation excédentaire en 2019 (+200 millions d'euros), et qui lui ont permis de gérer efficacement ses réserves pendant la crise.

De plus, les prévisions concernant l'impact de la crise sont instables – les négociations actuelles se basent sur la projection de 3 scénarios différents ! Dans de nombreux domaines, ces prévisions sont revues de manière plus optimiste que prévu. Ainsi, le déficit de l'Agirc-Arrco a été revu à la baisse, et l'Unedic prévoit-t-elle la création de 127 000 emplois au lieu de la suppression de 200 000 annoncée préalablement. Dans ce contexte, FO a maintenu qu'il n'était pas question de prendre des décisions dans l'urgence et sans visibilité sur le court, moyen ou long terme.



Circulaire confédérale

Le pilotage du régime par le niveau des réserves a été conçu expressément pour traverser les crises comme celles que nous vivons actuellement, et non pas pour servir de justification à une baisse des pensions ou un allongement de la durée de cotisation. FO restera intransigeante sur le sujet.

FO et d'autres organisations syndicales se sont également opposées à la temporalité de l'urgence imposée par le patronat. Les dates pour les prochaines rencontres ne sont donc pas encore fixées.

Amitiés syndicales,

Michel BEUGAS
Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire général